

## Arrêtés ministériels

**A.M., 2023**

**Arrêté 0166-2023 du ministre de la Sécurité publique en date du 16 janvier 2024**

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'assistance financière lors de sinistres relativement aux pluies abondantes et aux vents violents survenus du 17 au 19 décembre 2023, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret n<sup>o</sup> 673-2023 du 29 mars 2023 en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3), destiné notamment à assister ou à aider financièrement les particuliers et les entreprises qui ont subi des dommages ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre réel ou imminent;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100, relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que, du 17 au 19 décembre 2023, des pluies abondantes et des vents violents sont survenus dans des municipalités du Québec, causant notamment des inondations et des dommages à des infrastructures routières municipales et à des résidences principales;

CONSIDÉRANT que des municipalités ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités ainsi qu'à leurs citoyens, s'ils sont admissibles, de bénéficier du Programme général d'assistance financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret n<sup>o</sup> 673-2023 du 29 mars 2023, est mis en œuvre sur le territoire des municipalités indiquées à l'annexe jointe au présent arrêté, qui a été touché par des pluies abondantes et des vents violents survenus du 17 au 19 décembre 2023.

Québec, le 16 janvier 2024

*Le ministre de la Sécurité publique,*  
FRANÇOIS BONNARDEL

### ANNEXE

Municipalité	Désignation
<b>Région 01 — Bas-Saint-Laurent</b>	
Rimouski	Ville
Saint-Donat	Paroisse
Saint-Fabien	Paroisse
Saint-Gabriel-de-Rimouski	Municipalité
Sainte-Angèle-de-Mérici	Municipalité
Sainte-Jeanne-d'Arc	Paroisse
Sainte-Luce	Municipalité
<b>Région 02 — Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	
Hébertville	Municipalité
<b>Région 03 — Capitale-Nationale</b>	
Baie-Saint-Paul	Ville
Boischatel	Municipalité
Fossambault-sur-le-Lac	Ville
Lac-Beauport	Municipalité
Lac-Delage	Ville
Lac-Jacques-Cartier	Territoire non organisé
La Malbaie	Ville

<b>Municipalité</b>	<b>Désignation</b>	<b>Municipalité</b>	<b>Désignation</b>
Petite-Rivière-Saint-François	Municipalité	<b>Région 11 — Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine</b>	
Québec	Ville	Cap-Chat	Ville
Saint-Alban	Municipalité	Marsoui	Village
Saint-Basile	Ville	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Municipalité
Saint-Casimir	Municipalité	Sainte-Anne-des-Monts	Ville
Saint-Léonard-de-Portneuf	Municipalité	<b>Région 12 — Chaudière-Appalaches</b>	
Saint-Marc-des-Carrières	Ville	Lac-Etchemin	Municipalité
Saint-Raymond	Ville	Saint-Charles-de-Bellechasse	Municipalité
Saint-Tite-des-Caps	Municipalité	Saint-Côme—Linière	Municipalité
Saint-Thuribe	Paroisse	Saint-Joseph-de-Beauce	Ville
Saint-Ubalde	Municipalité	<b>Région 13 — Laval</b>	
Saint-Urbain	Paroisse	Laval	Ville
Sainte-Brigitte-de-Laval	Ville	<b>Région 14 — Lanaudière</b>	
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Ville	Notre-Dame-des-Prairies	Ville
Shannon	Ville	Saint-Damien	Paroisse
Stoneham-et-Tewkesbury	Cantons unis	Saint-Félix-de-Valois	Municipalité
<b>Région 04 — Mauricie</b>		Saint-Paul	Municipalité
Lac-aux-Sables	Paroisse	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Municipalité
Louiseville	Ville	Sainte-Mélanie	Municipalité
Notre-Dame-de-Montauban	Municipalité	<b>Région 15 — Laurentides</b>	
Saint-Adelphe	Paroisse	Mille-Isles	Municipalité
Saint-Boniface	Municipalité	Mont-Tremblant	Ville
Saint-Tite	Ville	<b>Région 16 — Montérégie</b>	
Shawinigan	Ville	Elgin	Municipalité
Yamachiche	Municipalité	Franklin	Municipalité
<b>Région 05 — Estrie</b>		Godmanchester	Canton
Bolton-Ouest	Municipalité	Hinchinbrooke	Municipalité
Compton	Municipalité	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Municipalité
Cowansville	Ville	Saint-Constant	Ville
Farnham	Ville	Saint-Hyacinthe	Ville
Potton	Canton	Saint-Louis	Municipalité
Saint-Armand	Municipalité		
Stanbridge East	Municipalité		
Sutton	Ville		

<b>Municipalité</b>	<b>Désignation</b>
Saint-Mathieu-de-Belœil	Municipalité
Saint-Ours	Ville
Sainte-Victoire-de-Sorel	Municipalité
Salaberry-de-Valleyfield	Ville
<b>Région 17 — Centre-du-Québec</b>	
Bécancour	Ville
82318	